

POLY



MTL



Cours CIV 6205

Impacts des projets sur l'environnement

Département des génies civil, géologique et des mines (CGM)

Polytechnique Montréal, 2024

Michel A. Bouchard

Les évaluations
environnementales
liées au financement des projets

POLY

MTL

Cours 11

Cours CIV 6205 - CGM

Impacts des projets sur l'environnement

Michel A. Bouchard

Session Hiver 2024 – Polytechnique Montréal

Les évaluations environnementales

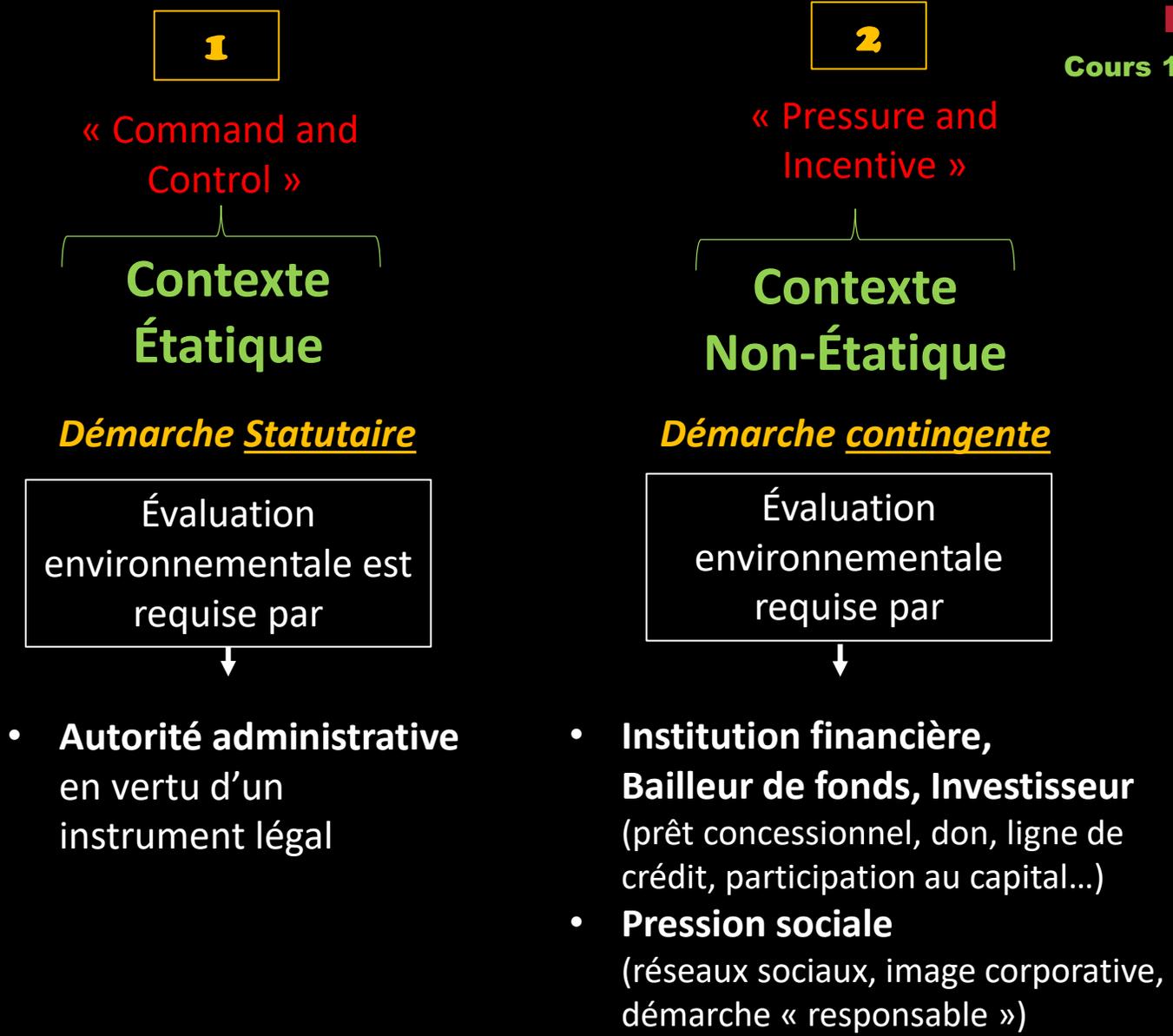
liées au financement des projets

POLY
MTL

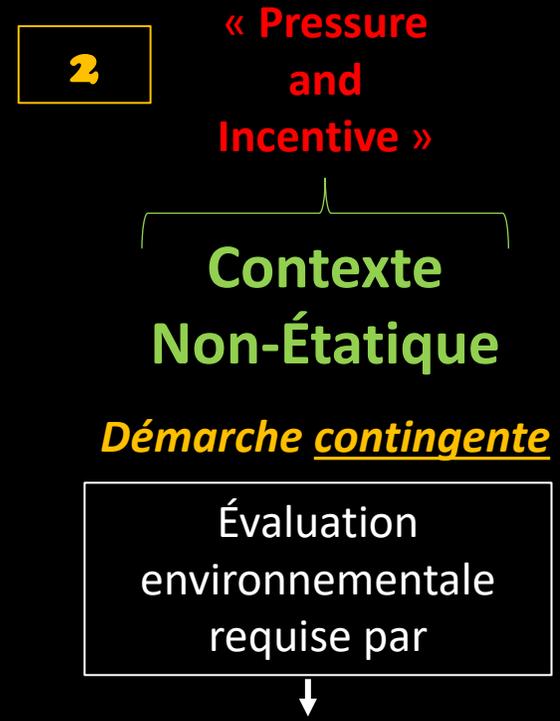
Cours 11

- 1- Cadre général
- 2- Banque Mondiale
- 3- Société Financière Internationale (SFI)
- 4- « Asian Infrastructure Investment Bank » (AIIB)
- 5- Le Groupe Banque Africaine
- 6- Les Banques Commerciales (les Principes de l'Équateur)

2 contextes de l'évaluation environnementale



1 – Cadre Général

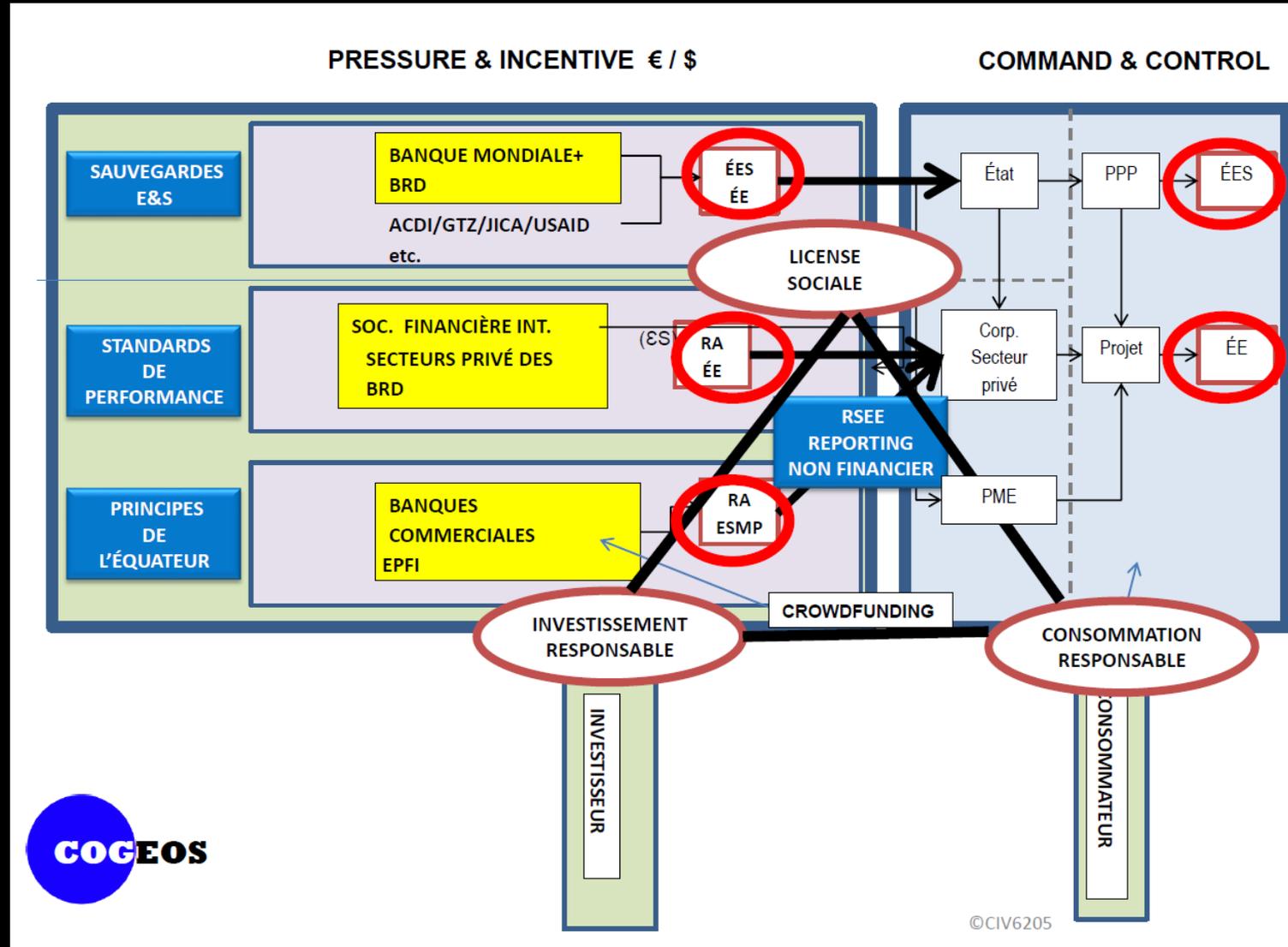


- **Institution financière, Baillleur de fonds, Investisseur** (prêt concessionnel, don, ligne de crédit, participation au capital...)
- **Pression sociale** (réseaux sociaux, image corporative, Investisseurs « responsables »...)

- **Démarche** : systématique
- **Cadre** : autorégulation et volontariat
- **Finalité** : DÉCISION D'INVESTISSEMENT (et non un PERMIS)
- **Validation** : par le Banquier/Financier (pas de recours légal)
- **Responsabilité contrôle/suivi** : par l'Emprunteur

- **Démarche** : non systématique
- **Cadre** : flou et non règlementaire
- **Finalité** : ACCEPTATION SOCIALE DURABLE
- **Validation** : via consultations et concertation

1 – Cadre Général



1 – Cadre Général

1. **Bailleur multilatéral ou bilatéral** finance l'État qui pilote un projet ou développe un programme, sous forme de prêt concessionnel ou de don
2. **Bailleur multilatéral** finance une entreprise qui développe un projet, sous forme de prêt
3. **Bailleur multilatéral ou bilatéral** finance une banque commerciale aux fins de supporter des PME, sous forme de ligne de crédit
4. **Banques commerciales**, en consortium financent une entreprise (un projet), sous forme de prêt ou de participation au capital
5. **Trusts et groupements** financent une entreprise (un projet) sous forme d'investissement
6. **Entreprise (ou État)** se finance sur appel à l'épargne public (bourse, obligations, stock market)
7. **Financement propre**: entreprise finance son projet sur ses liquidités (cash flow)

2 – Banque Mondiale

1939/1945 – 2^{de} Guerre Mondiale
1944 - Accords de Bretton Woods

Banque Mondiale : 189 membres



1944 - Banque Internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)
1956 – Société Financière Internationale (SFI)
1956 – Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA)
1960 - Association Internationale de développement (IDA)
1966 – Centre International pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI)



1. **Baillieur multilatéral ou bilatéral** finance l'État qui pilote un projet ou développe un programme, sous forme de prêt concessionnel ou de don

2. **Baillieur multilatéral** finance une entreprise qui développe un projet, sous forme de prêt



3. **Baillieur multilatéral ou bilatéral** finance une banque commerciale aux fins de supporter des PME, sous forme de ligne de crédit

4. **Banques commerciales**, en consortium financent une entreprise (un projet), sous forme de prêt ou de participation au capital

5. **Trusts et groupements** financent une entreprise (un projet) sous forme d'investissement

6. **Entreprise (ou État)** se finance sur appel à l'épargne public (bourse, obligations, stock market)

7. **Financement propre**: entreprise finance son projet sur ses liquidités (cash flow)



Normes

2 – Banque Mondiale

Environnementales et Sociales (NES)
Cadre Environnemental et Social (CES)

en vigueur depuis 2018

1. Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux
2. Emploi et conditions de travail
3. Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution
4. Santé et sécurité des populations
5. Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée
6. Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques
7. Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées
8. Patrimoine culturel
9. Intermédiaires financiers
10. Mobilisation des parties prenantes et information

ETUDES D'IMPACTS



2 – Banque Mondiale



ÉTUDES D'IMPACTS

- **Projets de catégorie A** : impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent
- **Projets de catégorie B** : impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation
- **Projets de catégorie C** : impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimales ou nuls, y compris certains projets de financement par le biais d'intermédiaires (IF) présentant des risques minimales ou nuls
- **Projets de catégorie IF** : Tous les projets de Catégorie A ou B effectués par le moyen d'intermédiaires financiers

Procédure ÉIES Projet soumis pour financement à la Banque Mondiale

2 – Banque Mondiale



Pétitionnaire ou partenaire	État (client)	Banque
	Autorité responsable de l'évaluation environnementale	Service concerné + Service responsable de l'Environnement
		Examen de la demande Catégorisation du risque environnemental et social Risque élevé Risque substantiel Risque modéré Risque faible Cadrage ; détermination des NES pertinentes
	Enclenchement de la procédure nationale d'EE	
Préparation de l'EIES ou d'un autre instrument d'analyse (PGES) et d'un PAR, le cas échéant, selon le régime national		Conseils et Accompagnement
	Examen de la conformité et de la qualité, et validation de l'EIES	Validation indépendante de l'EIES. Vérification de la conformité à toutes les NES exigées
	Autorisation environnementale	
		Entente contractuelle et décaissement

Catégorisation des projets

Consultation du public



Ancien
cadre

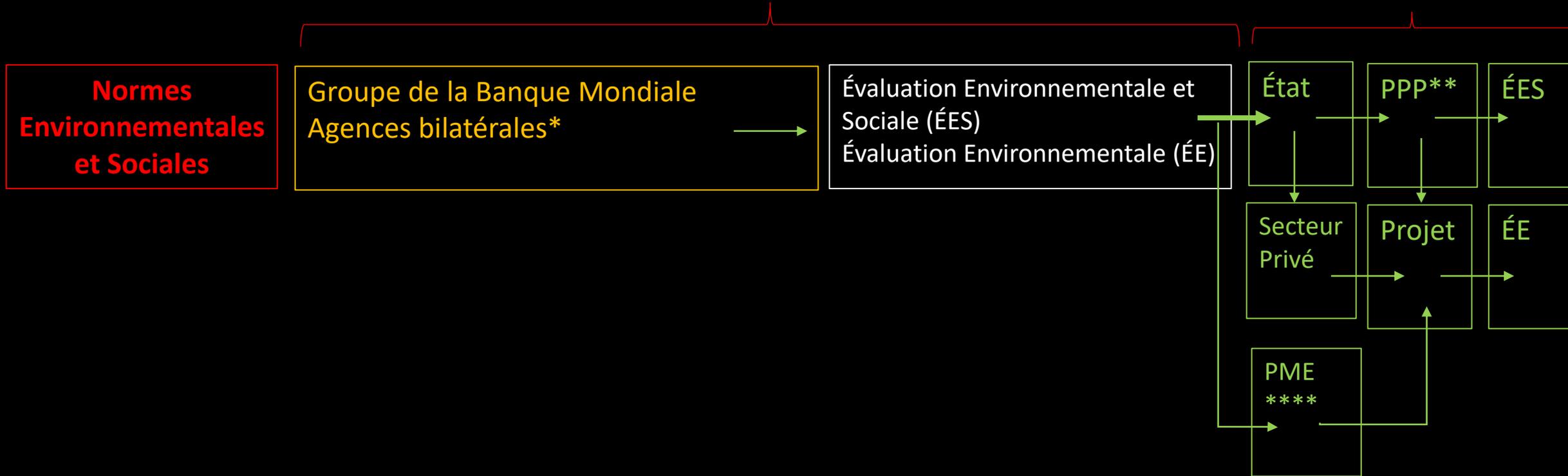
Nouveau
cadre

Politiques opérationnelles (PO)	Normes environnementales et sociales (NES)
Ancien système, en vigueur jusqu'en 2023 pour les projets déjà engagés	Nouveau système, en vigueur depuis le 1 ^{er} octobre 2018
PO 4.01 – Évaluation environnementale et sociale	Remplacée, incorporée et modifiée par la NES 1 – Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux.
PO 4.04 – Habitats naturels	Remplacée, incorporée et augmentée par NES 6 – Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques.
PO 4.09 – Lutte antiparasitaire	Remplacée et incorporée par NES 3 – Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution.
PO 4.10 – Peuples autochtones	Remplacée et incorporée par NES 7 – Peuples autochtones/ Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées.
PO 4.11 – Patrimoine culturel	Incorporée par NES 8 – Patrimoine culturel.
PO 4.12 – Réinstallation involontaire	Remplacée et augmentée par NES 5 – Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire.
PO 4.36 – Forêts	Remplacé, incorporé et augmenté par NES 6 – Conservation de la Diversité biologique et Gestion durable des Ressources écosystémiques.
PO 4.37 – Sécurité des barrages	Remplacée, incorporée et augmentée par NES 4 – Santé et sécurité des populations.
PO 7.50 – Voies d'eau internationales	Toujours en vigueur.
PO 7.60 – Zones en litige	Toujours en vigueur.
PB 17.50 – Diffusion de l'information	Incorporée par NES 10 – Mobilisation des parties prenantes et information.
	Nouvelles normes
	NES 2 – Emploi et conditions de travail

2 contextes de l'évaluation environnementale

Contexte Non-Étatique
 « Pressure and Incentive »

Contexte Étatique
 « Command and Control »



* Agences bilatérales de développement : Japon (JICA), des États-Unis (USAID), Affaires Mondiales (Canada) (...)

** PPP : Plan/Programme/Politique

**** PME :



1. **Bailleur multilatéral ou bilatéral** finance l'État qui pilote un projet ou développe un programme, sous forme de prêt concessionnel ou de don
2. **Bailleur multilatéral** finance une entreprise qui développe un projet, sous forme de prêt
3. **Bailleur multilatéral ou bilatéral** finance une banque commerciale aux fins de supporter des PME, sous forme de ligne de crédit
4. **Banques commerciales**, en consortium financent une entreprise (un projet), sous forme de prêt ou de participation au capital
5. **Trusts et groupements** financent une entreprise (un projet) sous forme d'investissement
6. **Entreprise (ou État)** se finance sur appel à l'épargne public (bourse, obligations, stock market)
7. **Financement propre**: entreprise finance son projet sur ses liquidités (cash flow)

3 – Cadre de la Société Financière Internationale (SFI)



8

Normes de performance

que doit satisfaire un client pendant toute la durée de vie d'un investissement IFC

ÉTUDES D'IMPACTS

- 1- Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux
- 2- Main d'œuvre et conditions de travail
- 3- Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution
- 4- Santé, sécurité et sûreté des communautés
- 5- Acquisition de terres et réinstallation involontaire
- 6- Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
- 7- Peuples autochtones
- 8- Patrimoine culturel





3 – Cadre de la Société Financière Internationale (SFI)



ÉTUDES D'IMPACTS

8 Normes de performance

- 1- Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux → Pas de travail forcé, non-discrimination, protection des vulnérables (...)
- 2- Main d'œuvre et conditions de travail →
- 3- Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution → Eau/énergie/GES
- 4- Santé, sécurité et sûreté des communautés → Éviter d'exposer les communautés, protection biens et personnel
- 5- Acquisition de terres et réinstallation involontaire → conditions des personnes déplacées
- 6- Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
- 7- Peuples autochtones → Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE)
- 8- Patrimoine culturel → Respect des droits, aspirations, cultures, moyens de subsistance

Comparaison des Normes Environnementales et Sociales *Société Financière Internationale Banque Mondiale*

IFC/MIGA Policy and Performance Standards on Social and Environmental Sustainability (2006/2007)	
PS 1: Social and Environmental Assessment and Management System	Environmental and social
PS 6: Biodiversity Conservation and Sustainable Natural Resource Management PS 3: Pollution Prevention and Abatement PS 8: Cultural Heritage	Environmental 4.01 Environmental Assessment (1999) 4.04 Natural Habitats (2001) 4.36 Forests (2002) 4.09 Pest Management (1998) 4.11 Physical Cultural Resources (2006) 4.37 Safety of Dams (2001)
PS 5: Land Acquisition and Involuntary Resettlement PS 7: Indigenous Peoples PS 2: Labor and Working Conditions PS 4: Community Health, Safety and Security	Social 4.12 Involuntary Resettlement (2001) 4.10 Indigenous Peoples (2005)
	Legal 7.50 International Waterways (2001) 7.60 Disputed Areas (2001)



Banque Mondiale
Avant 2023

Politiques opérationnelles (PO)	Normes environnementales et sociales (NES)
Ancien système, en vigueur jusqu'en 2023 pour les projets déjà engagés	Nouveau système, en vigueur depuis le 1 ^{er} octobre 2018
PO 4.01 – Évaluation environnementale et sociale	Remplacée, incorporée et modifiée par la NES 1 – Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux.
PO 4.04 – Habitats naturels	Remplacée, incorporée et augmentée par NES 6 – Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques.
PO 4.09 – Lutte antiparasitaire	Remplacée et incorporée par NES 3 – Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution.
PO 4.10 – Peuples autochtones	Remplacée et incorporée par NES 7 – Peuples autochtones/ Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées.
PO 4.11 – Patrimoine culturel	Incorporée par NES 8 – Patrimoine culturel.
PO 4.12 – Réinstallation involontaire	Remplacée et augmentée par NES 5 – Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire.
PO 4.36 – Forêts	Remplacé, incorporé et augmenté par NES 6 – Conservation de la Diversité biologique et Gestion durable des Ressources écosystémiques.
PO 4.37 – Sécurité des barrages	Remplacée, incorporée et augmentée par NES 4 – Santé et sécurité des populations.
PO 7.50 – Voies d'eau internationales	Toujours en vigueur.
PO 7.60 – Zones en litige	Toujours en vigueur.
PB 17.50 – Diffusion de l'information	Incorporée par NES 10 – Mobilisation des parties prenantes et information.
	Nouvelles normes
	NES 2 – Emploi et conditions de travail



Banque Mondiale
Avant 2023

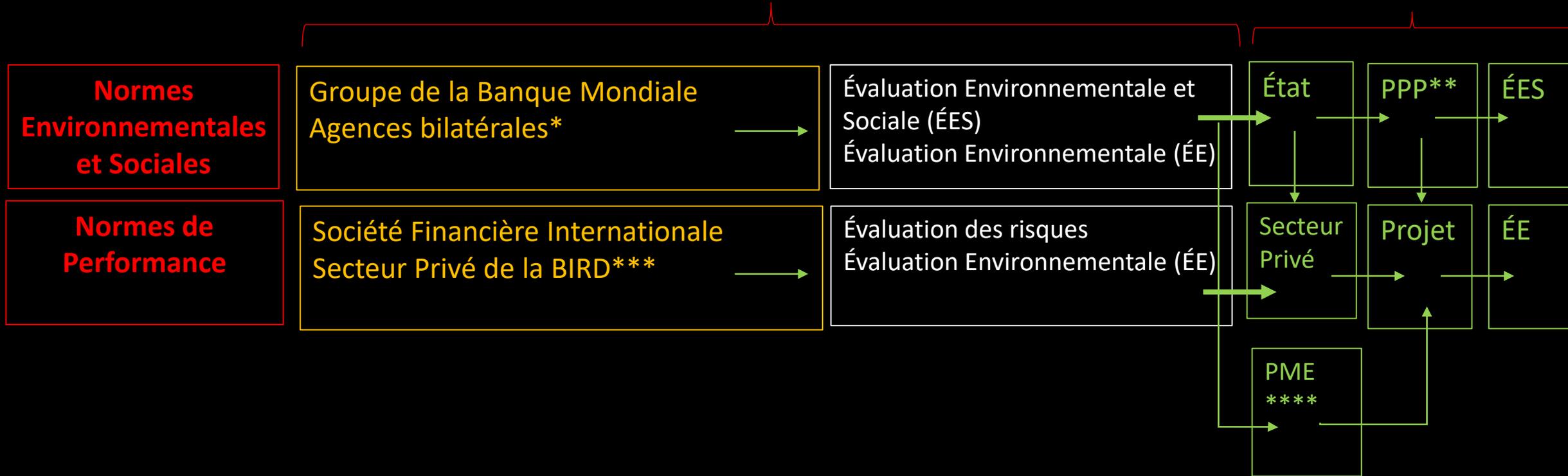


Banque Mondiale
Après 2023

2 contextes de l'évaluation environnementale

Contexte Non-Étatique
 « Pressure and Incentive »

Contexte Étatique
 « Command and Control »



* Agences bilatérales de développement : Japon (JICA), des États-Unis (USAID), Affaires Mondiales (Canada) (...)

** PPP : Plan/Programme/Politique

*** BIRD : Banque Internationale pour la reconstruction et le développement (Groupe de la Banque Mondiale)

**** PME :



4 – Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB)



2015 - Création
Rôle – Favoriser le développement économique durable des infrastructures en Asie

Créée à l'initiative de la Chine
63 pays

3 Normes environnementales et sociales

Norme	Intitulé
ESS 1	<i>Environmental and Social Assessment and Management</i> (Évaluation et gestion environnementale et sociale)
ESS 2	<i>Involuntary Resettlement</i> (Réinstallation involontaire)
ESS 3	<i>Indigenous peoples</i> (Peuples autochtones)

4 – Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB)

Principales étapes du
cadre d'évaluation
environnemental
et social

- A- Analyse et catégorisation des projets
- B- Évaluation environnementale et sociale
- C- Évaluation de la documentation et des instruments
- D- Plan de Gestion Environnemental et Social
- E- Consultations
- F- Surveillance et Reporting

- **Projets de catégorie A** : Projets pour lesquels seront exigés une ÉIES complète et un PGES, ainsi que la préparation d'un PAR dans le cas de l'application de l'ESS 2
- **Projets de catégorie B** : Projets pour lesquels une ÉIES ou d'autres analyses environnementales peuvent être exigées
- **Projets de catégorie C** : Projets pour lesquels une ÉIES n'est pas exigée
- **Projets de catégorie IF** : Projets soumis à un intermédiaire financier, qui devra assurer lui-même leur classement dans la catégorie A, B ou C avec les mêmes niveaux d'exigence.

Facteurs d'exclusion
pour la participation
de la AIIB →

- Travail des enfants
- Commerce d'armes et munitions
- Produits du tabac (...)

5 – Le Groupe Banque Africaine

- Banque africaine de développement (BAD)
- Fonds africain de développement (FAD)
- Fonds spécial du Nigeria (FSN)



- 1964 - Création
- Rôle – Promouvoir une croissance économique et une réduction de la pauvreté durables en Afrique.
- 54 pays africains + 27 pays non africains

5 Sauvegardes opérationnelles

Sauvegarde	Intitulé
SO 1	Évaluation environnementale et sociale
SO 2	Réinstallation involontaire : Acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation
SO 3	Biodiversité, ressources renouvelables et services écosystémiques
SO 4	Prévention et contrôle de la pollution, matières dangereuses et utilisation efficace des ressources
SO 5	Conditions de travail, santé et sécurité

- **Projets de catégorie 1** : projets susceptibles de générer des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs importants qui sont irréversibles, ou susceptibles d'affecter de manière significative les composantes environnementales ou sociales considérées sensibles par la Banque ou le pays emprunteur (EIES détaillée, incluant la préparation d'un PGES)
- **Projets de catégorie 2** : projets susceptibles d'engendrer des impacts environnementaux et/ou sociaux nuisibles et spécifiques au site du projet, qui sont cependant moins sévères que ceux des projets de Catégorie 1 (présence d'un PGES)
- **Projets de catégorie 3** : pas d'intervention physique sur l'environnement, pas d'impact environnemental ou social négatif (pas d'évaluation environnementale)
- **Projets de catégorie 4** : impliquent l'investissement des fonds de la Banque par des intermédiaires financiers (IF) dans des sous-projets qui peuvent comporter des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs.

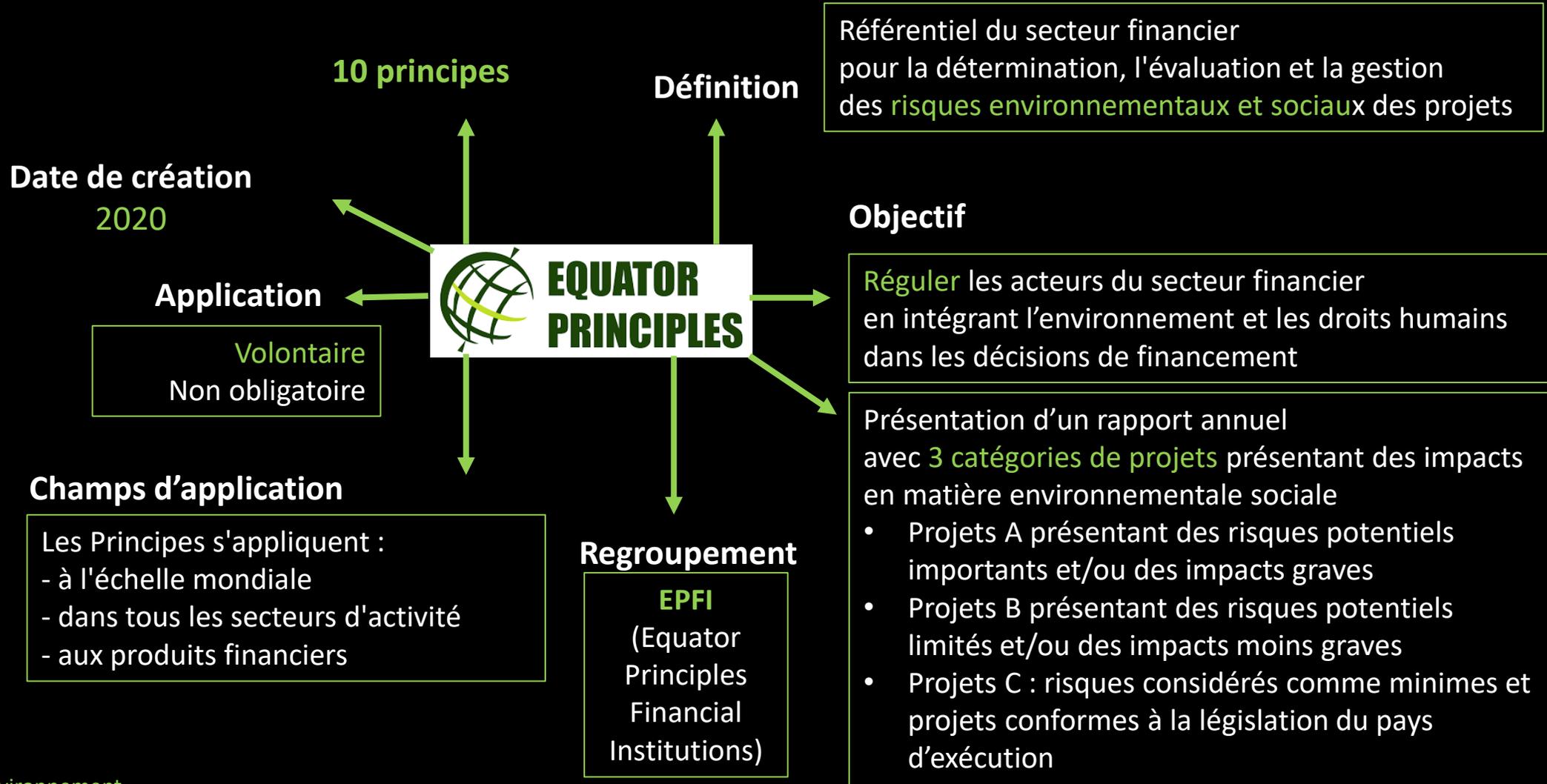
Les évaluations environnementales *dans le cadre international*

	Banque Mondiale	Société Financière Internationale	Asian Infrastructure Investment Bank	Groupe Banque Africaine
Contexte	Non-étatique (partenariat avec un organisme international)			
Démarche	Systématique			
Finalité	Conditionne la décision d'investissement d'une institution financière			
Cadre environnemental et social des projets	10 Normes environnementales et sociales	8 Normes de performance	3 Normes environnementales et sociales	5 Sauvegardes opérationnelles
Catégories de projets	4 niveaux de risques	Catégories A, B, C, IF	Catégories A, B, C, IF	Catégories 1, 2, 3, 4

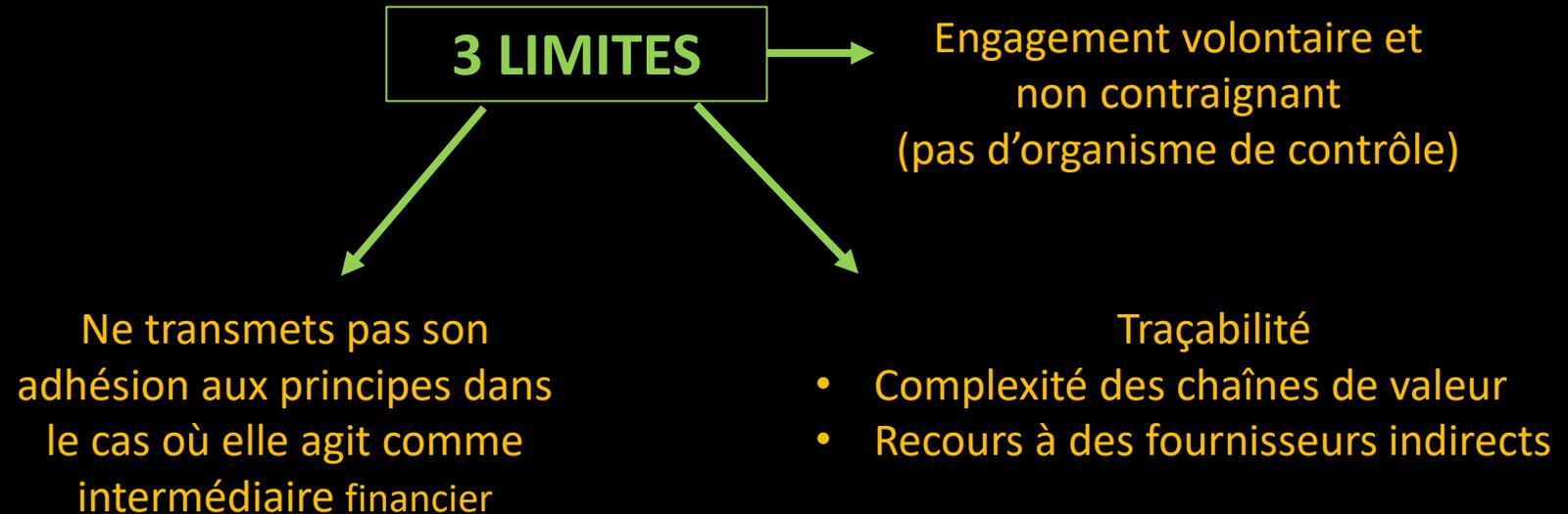


1. **Baillieur multilatéral ou bilatéral** finance l'État qui pilote un projet ou développe un programme, sous forme de prêt concessionnel ou de don
2. **Baillieur multilatéral** finance une entreprise qui développe un projet, sous forme de prêt
3. **Baillieur multilatéral ou bilatéral** finance une banque commerciale aux fins de supporter des PME, sous forme de ligne de crédit
4. **Banques commerciales**, en consortium financent une entreprise (un projet), sous forme de prêt ou de participation au capital
5. **Trusts et groupements** financent une entreprise (un projet) sous forme d'investissement
6. **Entreprise (ou État)** se finance sur appel à l'épargne public (bourse, obligations, stock market)
7. **Financement propre**: entreprise finance son projet sur ses liquidités (cash flow)

5 – Les Banques Commerciales (Principes de l'Équateur)



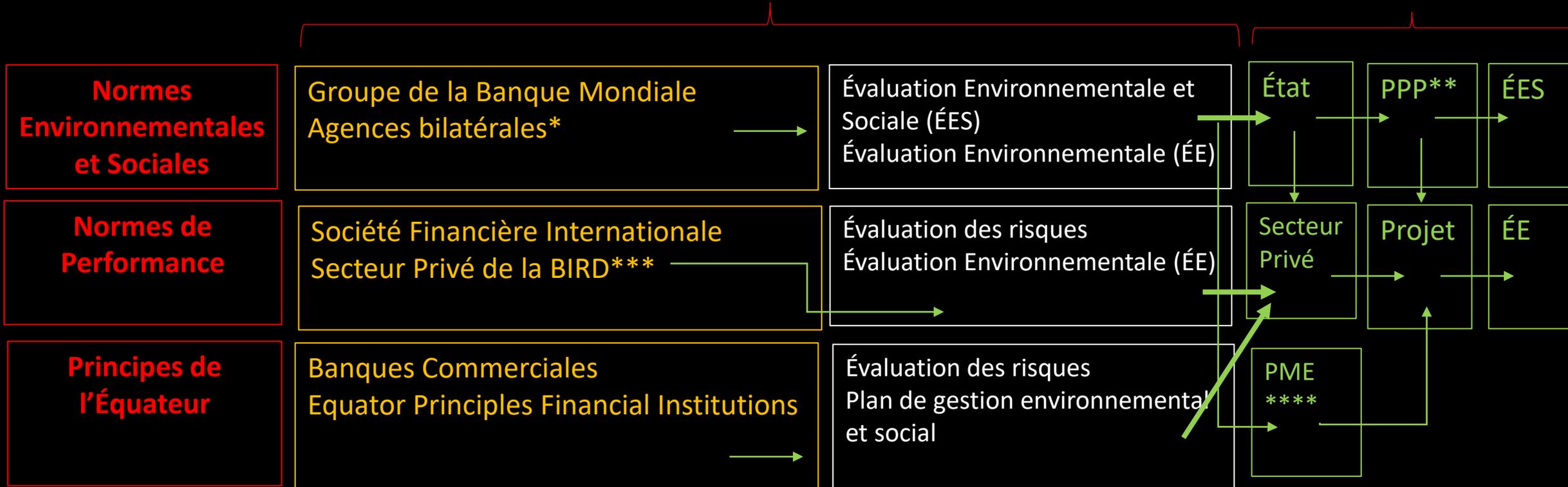
- Principe 1 : Revue et Catégorisation → 3 catégories selon risques et impacts des projets
- Principe 2 : Évaluation environnementale et sociale → menée par le Client
- Principe 3 : Normes environnementales et sociales applicables → normes IFC + pays hôte
- Principe 4 : Système de gestion environnementale et sociale (ESMS) et Plan d'action selon les Principes de l'Équateur (Plan d'action EP) → pour les projets de catégories A et B*
- Principe 5 : Participation des parties prenantes → dont les autochtones → souligne les lacunes et engagements du client à respecter
- Principe 6 : Mécanisme de règlement des griefs → destiné à recueillir les préoccupations des parties prenantes
- Principe 7 : Revue indépendante → par un consultant qui vérifiera le processus d'évaluation*
- Principe 8 : Covenants de conformité → engagement du client à respecter la conformité
- Principe 9 : Suivi indépendant et Reporting → par un Consultant environnemental et social indépendant*
- Principe 10 : Reporting et Transparence → Obligation de communication publiques (GES, biodiversité)*



2 contextes de l'évaluation environnementale

Contexte Non-Étatique
 « Pressure and Incentive »

Contexte Étatique
 « Command and Control »

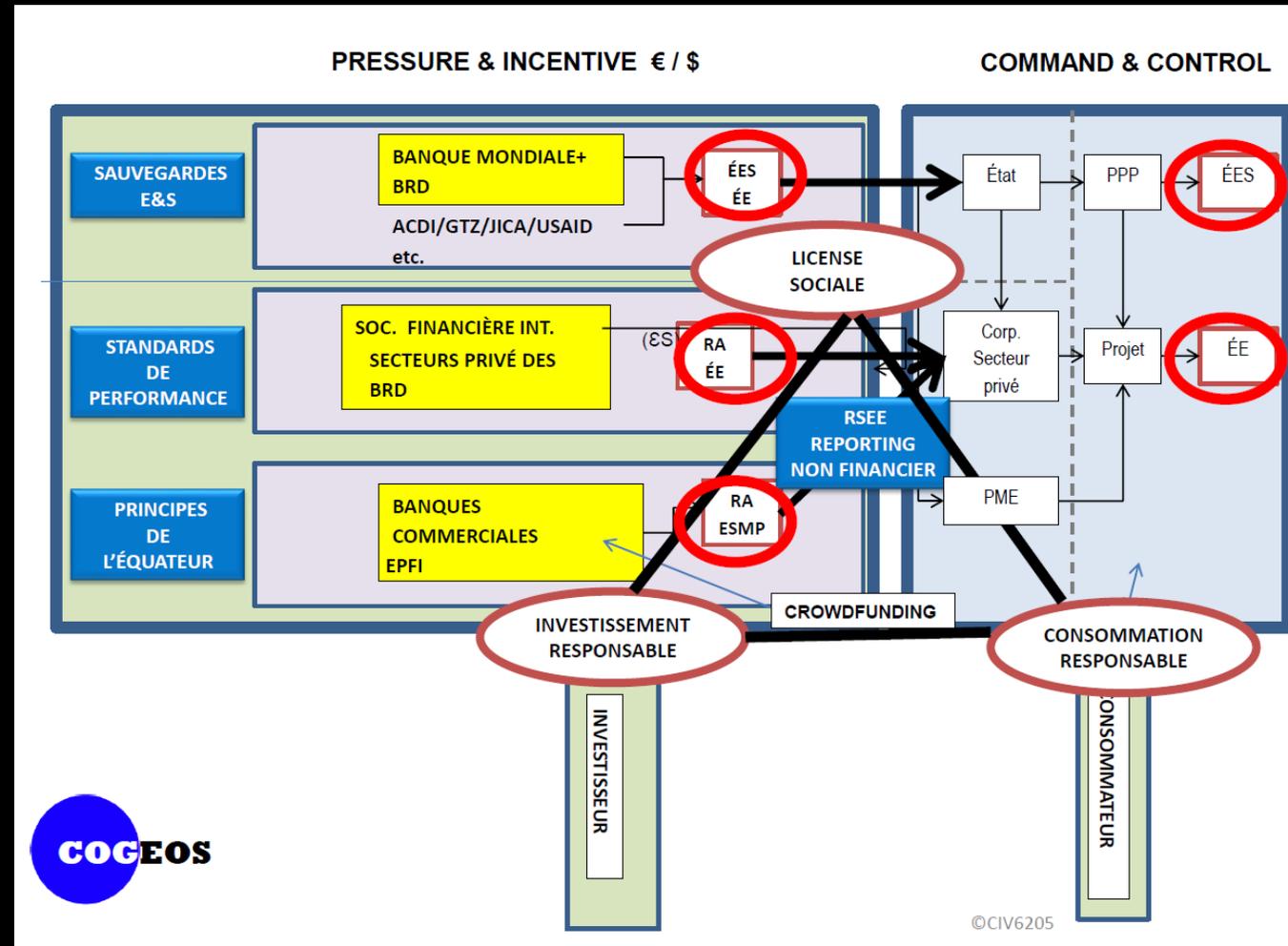


* Agences bilatérales de développement : Japon (JICA), des États-Unis (USAID), Affaires Mondiales (Canada) (...)

** PPP : Plan/Programme/Politique

*** BIRD : Banque Internationale pour la reconstruction et le développement (Groupe de la Banque Mondiale)

**** PME :



POLY



MTL



Cours 11

Cours CIV 6205 - CGM

Impacts des projets sur l'environnement

Michel A. Bouchard

Session Hiver 2024 – Polytechnique Montréal